

N°01/17 – 14 avril 2014

## **Comité d'Observation de la Dépendance et de la Médiation (CODEM) : désignation d'un conseiller municipal**

**M. le Maire,**

☞ indique que le comité d'observation de la dépendance et de la médiation (CODEM) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui a pour objet de créer un réseau sur les secteurs gérontologiques Nord et Ouest de la couronne rennaise.

Le CODEM intègre les communes suivantes :

↳ Betton, Chavagne, Chevaigné, Cintré, Clayes, Gévezé, L'Hermitage, La Chapelle-des-Fougeretz, La Chapelle-Thouarault, Le Rheu, Le Verger, Montgermont, Mordelles, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Suplice-la-Forêt et Vezin-le-Coquet.

Le siège social de cette association est situé à Montgermont.

☞ invite le conseil municipal, conformément à l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales, à procéder à la désignation d'un représentant de la commune de Pacé pour siéger au sein de cette structure.

Par ailleurs, le rapporteur rappelle que, selon les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par conséquent, le rapporteur propose au conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

**VOTE : à l'unanimité**

**M. le Maire,**

☞ propose les candidatures de :

Mme Agnès DANSET

☞ demande s'il y a d'autres candidatures

A obtenu :

Mme Agnès DANSET      28 voix (il y a eu 5 abstentions)

**Mme Agnès DANSET** est désignée comme représentante de la commune de Pacé pour siéger au sein du CODEM.